

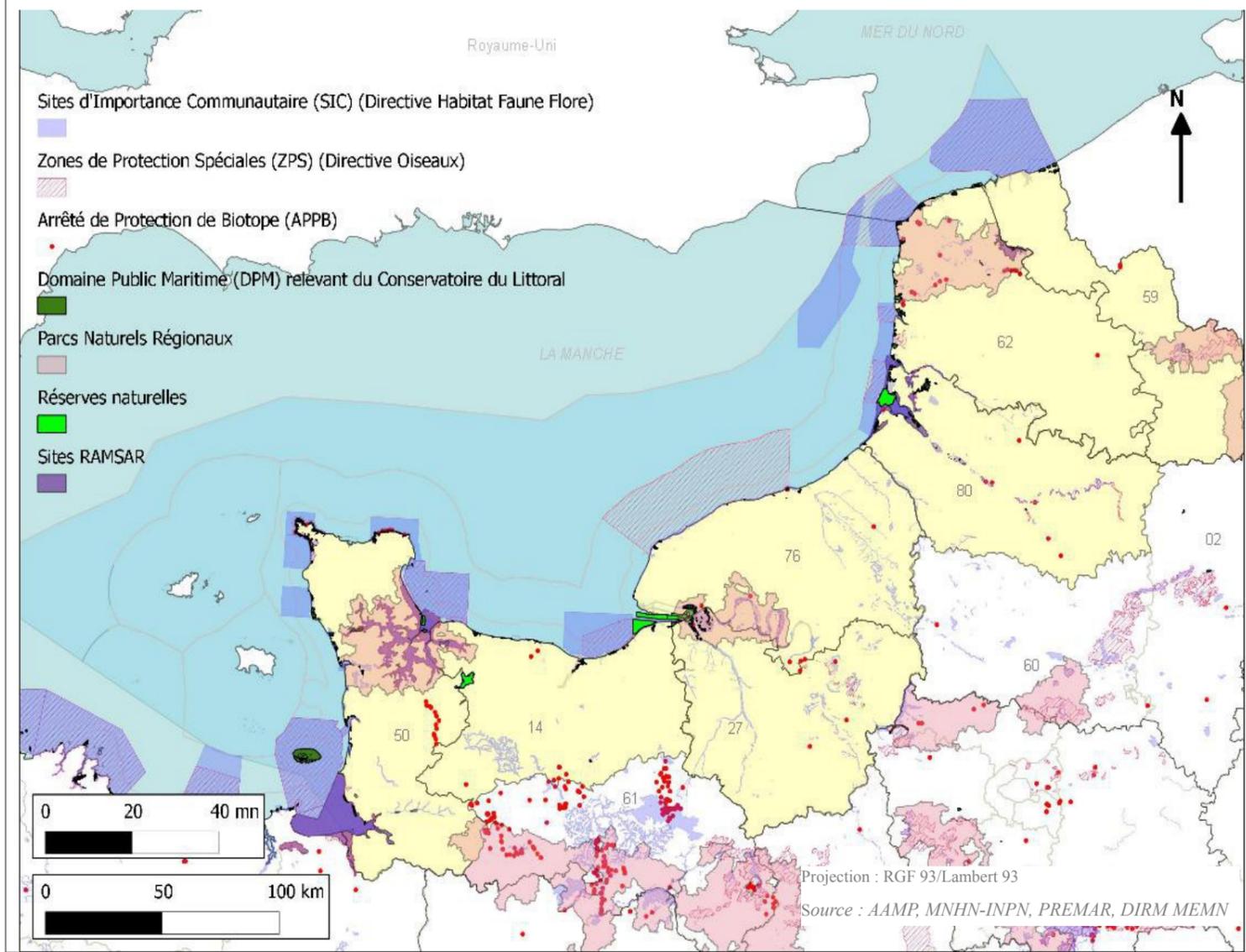
# 2 – Protection et valorisation de l’environnement marin

« à compléter avec vos contributions »

## ENJEUX POTENTIELS

- Préservation de la biodiversité marine et protection des espaces naturels du littoral
- Articulation du Plan d’Action pour le Milieu Marin (PAMM), dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le milieu Marin (DCSMM), avec les autres de types de planification maritime
- Articulation des planifications maritimes des Etats membres
- Stratégie d’acquisition de la connaissance et accès au grand public des connaissances
- Financement de la protection de l’environnement marin

### Un exemple d’outils de gestion/protection: les aires protégées de la façade littorale MEMN (à compléter avec les données actualisées des parcs naturels marins)



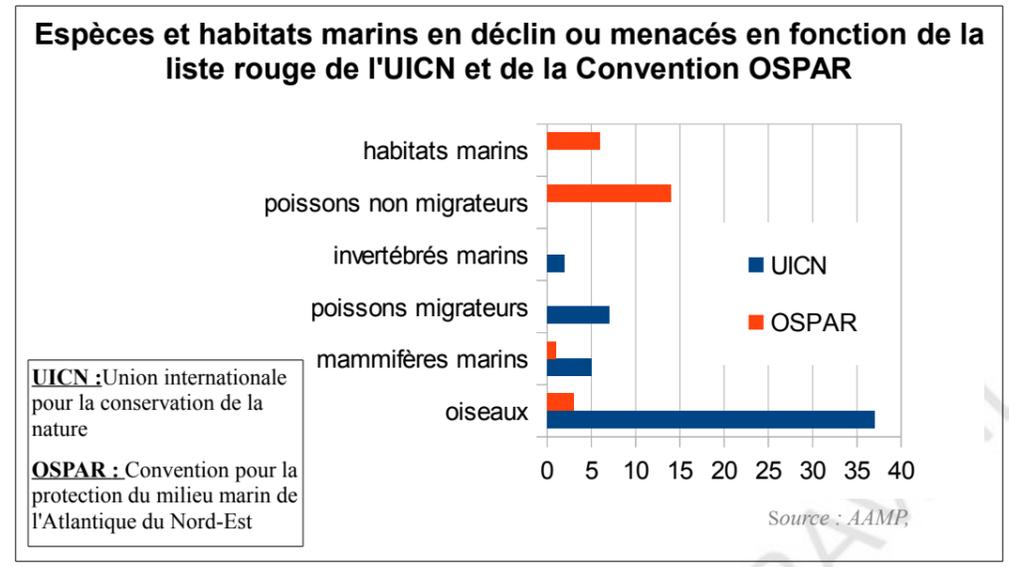
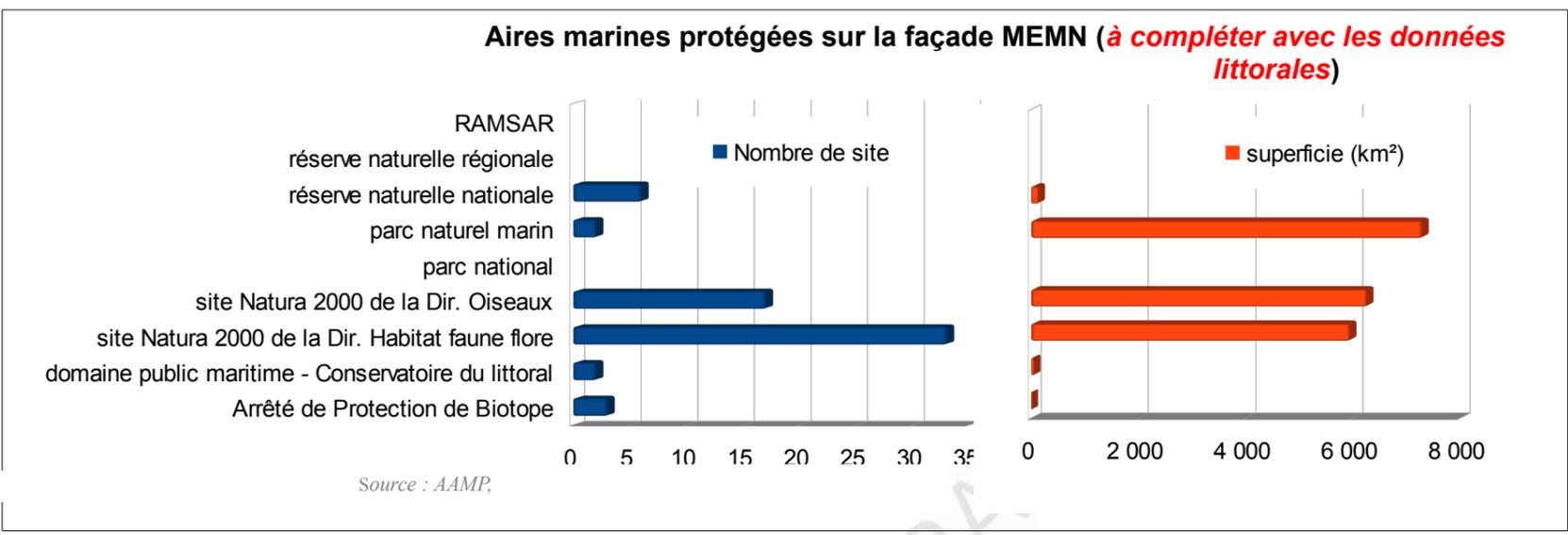
### Recensement des schémas de planification maritime des activités sectorielles

**A compléter**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Source : DIRM MEMN

« à compléter avec vos contributions »



Données et mots clés	
Au niveau national	Au niveau MEMN
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre <b>1 et 5 millions d'espèces marines</b> (sans micro-organismes), seulement <b>15 %</b> des espèces sont connues.</li> <li>Zone économique exclusive en mer d'une superficie de <b>11 millions de km²</b>, avec une <b>multiplicité d'activités</b>.</li> <li>Fonctions essentielles de certains habitats : marais, estuaires, estrans, herbiers marins entre autres...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques habitats remarquables : récifs d'hermelles (ex. partie ouest de la baie du Mont Saint-Michel, au sud de Cancale, en zone côtière), bancs de maërls et herbiers à zostère (ex. de Granville à l'archipel de Chausey).</li> <li>Zones de nourriceries (ex. estuaire de la Seine, Boulogne sur Mer, Calais, Dunkerque)</li> <li>Multiplicité d'activités sur le littoral : pêche à pied, cultures marines, pâturage, activités de loisirs (chasse, randonnée, activités balnéaires...), zones industrielles et autres...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)</b></li> <li><b>Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)</b> : maintien ou rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins, permettant l'exercice des usages en mer dans une perspective de développement durable</li> <li><b>Stratégie de protection de l'environnement marin et littoral</b></li> <li><b>Stratégie nationale de création et de gestion d'aires marines protégées</b> : 20 % des eaux sous juridiction française en aires marines protégées d'ici 2020 / création de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) en 2006 (<i>Loi n°2006-436 du 14 avril 2006</i>)</li> <li><b>Stratégie du Conservatoire du Littoral (CELRL)</b> : dite du tiers sauvage avec maintien du rythme d'acquisition de 2500 à 3000 ha par an / (<i>à compléter avec la superficie déjà acquise par le Conservatoire du Littoral au niveau national</i>)</li> <li>Encadrement au plan des enjeux environnementaux des activités sur le Domaine Public Maritime (DPM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcs Naturels Marins : <b>projet du PNM du Golfe Normand Breton</b>, création du <b>PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale</b> (<i>décret 2012-1389 en date du 11 décembre 2012</i>)</li> <li>19 681 km² d'aires marines protégées au total sur la façade (<i>à compléter avec la superficie totale sans double compte d'aires protégées</i>)</li> <li>Superficie des acquisitions du CDL (<i>à compléter</i>) et 50 km² du Domaine Public Maritime attribué au Conservatoire du littoral (sur l'archipel de Chausey)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Observatoire national de la Mer et du Littoral (ONML)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les <b>observatoires locaux</b> (ex : RONLP, observatoire des oiseaux marins par l'AAMP... <i>à compléter</i>) et les articuler avec l'ONML</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiscalisation de l'ensemble des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux terrestres et marins : ex. taxe sur les parcs d'éoliennes off-shore</li> <li>Redevances du Domaine Public Maritime à l'horizon 2014, redevance domaniale pour les granulats marins</li> </ul>	